



LE 24 FÉVRIER 2025

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 24 février 2025 à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Serge Simard, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Renaud, maire

11525-240225 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

11526-240225 **EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher Mme Stéphanie Fiset à titre de technicienne en gestion documentaire et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail.

11527-240225 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 944 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 7 MARS 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beaupré souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 944 000 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1064	26 200 \$
1171	2 175 800 \$
1233	1 086 300 \$
1255	655 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1171, 1233 et 1255, la Ville de Beaupré souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 mars 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mars et le 7 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de la Cote-de-Beaupre
9751, BOULEVARD SAINTE-ANNE
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, QC
G0A 3C0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beaupré, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1171, 1233 et 1255 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

11528-240225 **MANDAT À ME GADBOIS – RADIATION DE SERVITUDE LOT 3 680 969**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater Me Marc-Alexandre Gadbois afin radier la servitude inscrite sur le lot 3 680 969, au montant de 2 100 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant l'offre de services du 6 février 2025.

11529-240225 **MANDAT À GENIO – OFFRE DE SERVICES POUR LA FAISABILITÉ D'UN NOUVEAU DÉPÔT À NEIGE**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de mandater la firme Génio Experts-Conseils afin d'évaluer la faisabilité d'un nouveau dépôt à neige, le tout suivant l'offre de services du 10 février 2025.

11530-240225 **EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher Mme Sabrina Martin à titre de coordonnatrice aux ressources humaines et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

11531-240225 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 40.

SERGE SIMARD
MAIRE SUPPLÉANT

JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE